Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFiP
en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries
75010 Paris
Tel. : 01.47.70.91.69
contact@fo-dgfip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 23 du 20 juin 2019

IDIV
DL CAPN n°3 mouvements comptables locaux
sur postes C1, C2 et C3 du 13 juin 2019

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Nous sommes dans un monde où tout va vite, même très vite, mais où tout est chronométré.

Notre ministre a fait en quelques heures, le 31 mai dernier, devant les journalistes, son apprentissage de garçon-boucher et il a pris goût à la découpe !

Découper un morceau de bœuf ou redessiner la carte territoriale des implantations des services de la DGFiP, il y a peu de différences, sauf que dans un cas la bête est morte, dans l'autre des Humains sont vivants, mais peu importe leur souffrance il faut faire vite pour les achever.

Pour diminuer ou anesthésier la souffrance il ne faut pas laisser trop de temps pour réfléchir, le kit de communication est réglé presque à la minute, il est livré clé en main aux directeurs locaux.

Vous avez dit concertation ?

Et oui, localement on pourra ajouter ou déplacer (éviter de supprimer) des points bleus sur les cartes... Cela ne coûte pas cher, les agents de la DGFiP ne seront pas ou si peu présents dans les MSAP et les Maisons France Service.

Vous avez dit respect des agents ?

Le bon docteur a tout prévu, vous pourrez suivre votre service ou changer de mission si la DGFiP est encore présente dans votre résidence administrative. Si vous ne voulez aucune de ces possibilités, libre à vous de partir.

Vous avez dit souffrance ?

Ingrats ! Le bon-papa a prévu les indemnités pour vous dédommager.

Madame la Présidente, depuis la publication des cartes, jeudi dernier, le réseau est anéanti.

Jamais on n'avait vu une réforme aussi brutale ;

Jamais un plan social de cette ampleur n'avait été décliné à la DGFiP ;

Jamais on n'avait vu les agents et les cadres autant méprisés.
Concernant cette CAPN sur postes comptables, 2 points sont à l'ordre du jour :

- les mouvements suite à appel à candidature ;
- les mouvements locaux.

F.O.-DGFiP rappelle son attachement à 2 mouvements annuels.

La Direction Générale, commence à mesurer les effets pervers d'un seul mouvement en appliquant la rustine nommée "appel à candidatures" pour pallier l'absence du second mouvement annuel.

F.O.-DGFiP rappelle son attachement aux CAP Nationales qui doivent rester les seules compétentes, notamment en matière d'affectation des cadres.

BULLETIN D'ADHESION

NOM : ---------- **PRÉNOM** : ----------

N° matricule (ex N° AGORA) : ---------- **ADRESSE MÈL :** ----------

GRADE : ---------- **QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL** : ---------%

AFFECTATION : ----------
déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFiP)

Fait à---------- **le** ----------
(signature)

➔ **66 %** ***de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu***